

RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU C.E.S. EXERCICE 2023

I – Les grandes lignes des résultats de l'exercice 2022 :

Les orientations du budget 2023 doivent prendre en considération le compte administratif de l'exercice 2022 qui dégage un résultat de clôture bénéficiaire au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CES

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Exécution 2022 dépenses	Exécution 2022 recettes	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Fonctionnement Investissement TOTAL	5 119,97 € 0,01 € 5 119,98 €	0 € 0 €	60 789,21 € 60 789,21 €	58 867,94 € 58 867,94€	- 1 921,27€ - 1 921,27 €	3 198,70€ 0,01 € 3 198,71€

En section de fonctionnement, le résultat courant est déficitaire de 1 921,27 €.

Le total des dépenses nettes s'élève à 60 789,21 € pour une prévision de 62 825,00 €. Les prévisions au niveau des charges réelles ont été exécutées à 96,65%.

Le total des recettes nettes s'élève à 58 867,94 € pour une prévision à 57 705,03 €. Les prévisions au niveau des recettes réelles ont été exécutées à hauteur de 102,02%.

Le résultat cumulé qui tient compte des reports excédentaires de l'exercice 2022, est lui-même excédentaire de 3 198,71 €.

II - Les masses du budget 2023

II-1 L'évaluation des principales recettes de fonctionnement

Evolution des recettes réelles de fonctionnement :

Chapitres	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
74	56 018,86	58 867,58	2 848,72	5.09%	57 270,94	-1 596,64	-2,71%
75	0,54	0,36	-0,18	-33.33%	0,36	0,00	0,00%
77	0,00	0,00	0,00	0,00%	0	0,00	0,00%
TOTAL	56 019,40	58 867,94	2 848,54	5,09%	57 271.30	-1 596,64	-2,71%

Chapitres	BP 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %	
74	57 704,76	57 270,94	-443.82	-0,75%	
75	0,27	0,36	0,09	33,34 %	
TOTAL	57 705,03	57 271.30	-443,91	-0,75%	

Chapitre 74: dotations et subventions

En matière de recettes, la participation des communes est envisagée en baisse par rapport à 2022 (57 704,76 €). Pour l'exercice 2023, le montant de la participation devrait être de 57 270 ,94 €, ceci afin d'équilibrer le budget 2023.

Chapitre 75 : Autres produits de gestions courantes

Des produits de revenus des immeubles s'élevaient à 0,27 €, s'agissant du reversement du prélèvement à la source mensuel.

II-2 L'évaluation des principales dépenses de fonctionnement

Chapitres	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
11	62 365,58	58 124,34	-4 241,24	-6,80%	56 770,00	-1 354,34	-2,33%
12	2 617,12	2 664,87	47,75	101,82%	2 700,00	35,13	1,32%
65	0,36	0,00	-0,36	-100,00%	1 000,00	1 000,00	100,00%
TOTAL	64 983,06	60 789,21	-4 193,85	-6,45%	60 470,00	-319,21	-0,52%

Chapitres BP 2022		BP 2023	Evolution en €	Evolution en %	
11	58 125,00	56 770,00	-1355,00	-2,33%	
12	2 700,00	2 700,00	0,00	0,00%	
65	2 000,00	1 000,00	-1 000,00	-50,00%	
TOTAL	62 825,00	60 470,00	-2 355,00	-3,74%	

Chapitre 11 : les charges à caractère général

Ce poste constitue l'essentiel des dépenses de fonctionnement, soit :

- les dépenses générales liées aux frais d'utilisation du gymnase (tels que les flux, les charges de personnels travaillant au sein du gymnase, les travaux, les achats de matériels,...),
- les interventions du personnel du C.C.A.S. de Lésigny mis à disposition du Syndicat afin d'effectuer des ateliers sur le temps du midi avec les collégiens,
- les contrats de dématérialisation des actes du syndicat,
- les actions culturelles dispensées au collège sur le temps scolaire.

En dépenses, les prévisions s'élèvent à 60 470 €. Pour mémoire, au budget primitif 2022, l'inscription était de 62 825 €. Cette année, le budget est en baisse compte tenu des éléments suivants :

- La baisse des dépenses de fonctionnement au chapitre 011, soit un montant de 56 770,00 €, relatives en charge de personnel, de travaux au sein du gymnase et des achats de matériels pour le gymnase.

Les autres actions antérieures par rapport à l'exercice précédent sont toutes reconduites.

Chapitre 12 : les charges de personnel

Ce poste couvre essentiellement les dépenses liées aux indemnités de secrétariat. Les charges prévisionnelles n'augmentent pas en 2023 par rapport à 2022.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Ce poste prévoit d'inscrire un versement de subventions, essentiellement pour les projets scolaires et les actions éducatives organisés par le collège : voyages scolaires, matériels éducatifs et sportifs, livres pour les récompenses du prix littéraire...

Ce chapitre est en baisse par rapport aux années antérieures.

En effet, aucune demande de subvention pour l'achat de matériels sportifs n'a été sollicitée auprès du Conseil Syndical du C.E.S. en 2023.

II-3 L'évaluation de la section investissement

Il n'est pas prévu d'investissement en 2023.

Cependant, les dépenses liées aux travaux et achats de matériels sont prévus au chapitre 011, inclus dans la participation des frais d'utilisation du gymnase.

Le Syndicat Intercommunal du C.E.S ne dispose d'aucune dette à son passif.